



Litige de vente d'un bien immobilier

Par **yanmacko**, le **17/08/2010** à **17:58**

Bonjour,

Je vous explique ma situation.

J'ai une grande tante qui possède une maison, mais qui est parti vivre dans une maison de retraite. Elle souhaite me vendre sa maison qui à été estimé a 83000 euros (prix auquel je souhaite la racheter). Mais elle n'est pas la seul propriétaire, car elle est veuve et une moitié de sa maison revient à son beau-fils.

Celui ci souhaite la vendre mais à une somme comprise entre 95000 et 100000 euros!!! Est-il possible de se passer de son accord pour pouvoir acheter la maison au prix ou elle est estimée et non au prix exorbitant qu'il demande?

Cordialement

Par **mimi493**, le **17/08/2010** à **18:24**

Il n'est pas possible de passer outre son accord.

La seule solution est que votre tante exige de sortir de l'indivision en rachetant la part de son beau-fils (diminuée de la valeur de l'usufruit qu'elle doit avoir). S'il refuse, elle va en justice pour demander l'attribution préférentielle avec le risque qu'il fasse la même demande. Le juge décidera et fixera le prix.